

Conditions générales d'utilisation

AC AATL IDEMIA

« AC Service »

Edition de janvier 2019



T +33(0)1 78 14 70 00

www.idemia.com

SIRET 440 305 282 / RCS Nanterre
SAS au capital de 159 876 075 €

Section 1. Conditions générales d'utilisation de l'AC AATL IDEMIA

1.1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'utilisation des certificats émis par l'infrastructure de gestion des clés de l'AC AATL IDEMIA inscrite au programme AATL (Adobe Approved Trust List) d'Adobe ont pour objet de définir les conditions juridiques, techniques ainsi que les conditions d'utilisation et les obligations respectives entre la société IDEMIA Identity & Security France (ci-après dénommée IDEMIA) et le Signataire.

1.2. Identification du service

Les présentes CGU s'appliquent aux certificats émis dans le cadre des politiques de certification identifiées par les OID (Object Identifier) suivants :

- Cachet serveur : 1.2.250.1.195.3.1.1.2
- Unité d'horodatage : 1.2.250.1.195.3.1.2.2

1.3. Définitions

Autorité de certification (AC) : désigne l'une des composantes de l'infrastructure de gestion des clés de IDEMIA générant et distribuant des certificats éphémères, et ce en application des règles et des pratiques déterminées par elle dans sa Politique de Certification (PC). Dans le cadre des présentes, l'Autorité de Certification émettrice des Certificats dénommée « DICTAO Service Certification Authority » qui est techniquement et hiérarchiquement rattachée à l'AC « DICTAO Business » référencée par la société Adobe.

Certificat : désigne un certificat électronique ou un moyen cryptographique ayant pour objet de signer des documents en format PDF ou autre avec des logiciels faisant appel au Service de IDEMIA.



Certification ETSI EN 319 411-1 « *Policy Policy & Security Requirements for TSPs Issuing Certificates-part 1 General requirements* » : norme européenne élaborée dans le cadre du Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 fixant, entre autres, les règles relatives à l'utilisation des signatures électroniques et à leur reconnaissance au sein de l'Union Européenne. Le respect de cette spécification permet de faire partie du programme Adobe AATL.

Client : désigne toute personne morale qui propose à un Signataire de signer un Document via le Service.

Politique de Certification : désigne l'ensemble de règles énoncées et publiées par IDEMIA décrivant les caractéristiques générales des Certificats qu'elle délivre. Ce document décrit également les obligations et responsabilités de IDEMIA, des clients de IDEMIA, des Signataires et de toutes les composantes de l'infrastructure de gestion des clés intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un Certificat.

Service : désigne le service d'infrastructure de gestion des clés par lequel IDEMIA met à disposition du Client un certificat de signature électronique éphémère à des fins de signature électronique personnelle de documents.

Signataire : désigne tout utilisateur du Service se voyant délivrer un certificat en rapport avec son état civil.



Section 2. Obligations de l'AC AATL IDEMIA

L'AC AATL IDEMIA s'engage à :

- 1) Mettre en place tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations : il détermine à cet effet la composition de son équipe qui doit répondre aux exigences du ou des Service(s) (profils et qualifications adaptés, expériences professionnelles, etc.) ;
- 2) Maintenir son équipe au niveau requis en lui assurant les informations et la formation nécessaires à sa prestation par l'organisation de stages, de réunions régulières au sein de l'entreprise, de communication de tout document ou circulaire internes, etc. ;
- 3) Assurer la mise en œuvre du Service, avec une disponibilité compatible avec le besoin de l'application utilisatrice et des documents structurés répondant à des normes de qualité reconnues dans la profession ;
- 4) Ne pas utiliser les moyens cryptographiques générés pour le compte du Signataire à des fins autres que celles pour lesquelles il a mandaté IDEMIA;
- 5) Assurer le « contrôle exclusif » par le Signataire de la bi-clé générée pour le compte de celui-ci ;
- 6) Générer immédiatement le Certificat lors de la demande de ce dernier par la Service, en utilisant des tailles et paramètres de clés conformes à la norme *ETSI TS 119 312*.
- 7) Révoquer immédiatement le Certificat en cas de demande par le Signataire, directement ou indirectement à travers le Service.



Section 3. Obligations des parties

Le Signataire s'engage à :

- 1) Consulter les conditions générales d'utilisation de l'infrastructure de gestion des clés de IDEMIA décrites dans la PC que IDEMIA met à disposition sur son site de publication à l'adresse <http://trust.dictao.com/pc.html>
- 2) Notifier le Service en cas d'arrêt ou de compromission du besoin pour que celui-ci procède ou fasse procéder à la révocation du certificat généré.

Il est convenu que dans le strict cadre de l'utilisation de l'IGC inscrite au programme Adobe AATL, les dispositions suivantes s'appliquent:

- Le Signataire délègue à IDEMIA la responsabilité de l'utilisation des moyens cryptographiques générés pour son compte dans le cadre du Service.
- Pour la gestion du cycle de vie du Certificat qu'il émet, IDEMIA est tenu à une obligation de moyens, en conformité avec la PC.

L'AC AATL IDEMIA a été certifiée, selon le schéma européen, ETSI EN 319 411-1 NCP par un cabinet d'audit accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Tous les 2 ans, un audit de contrôle et de surveillance est mené par ce cabinet sur le Service de IDEMIA pour renouveler cette certification.



Section 4. Autres éléments

4.1. Protection des données à caractère personnel

IDEMIA prendra toutes les mesures techniques et organisationnelles en matière de protection des données à caractère personnel et se conformera pour l'exécution des prestations, objet des présentes, aux obligations légales et réglementaires applicables. Chacune des parties veillera à se conformer aux dispositions légales en vigueur relatives à la protection des données personnelles et notamment la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978.

4.2. Conservation des données

1. Les dossiers d'enregistrement sont conservés 10 ans après expiration du certificat associé.
2. Les certificats et les informations sur le statut des certificats (CRL, OCSP) sont conservés au moins 10 ans après leur date d'expiration.
3. Les traces techniques assurant l'imputabilité des actions sont conservées 7 ans après leur génération.

4.3. Responsabilité

IDEMIA, prestataire du Client agissant au nom et pour le compte de ce dernier, n'est pas responsable des dommages découlant ou liés à l'utilisation du Service. Toute responsabilité liée à l'utilisation du Service incombe au seul Client.

4.4. Propriété Intellectuelle

Les présentes CGU ne confèrent au Signataire aucun droit de propriété intellectuelle sur le Certificat ou le Service.



4.5. Cadre légal

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

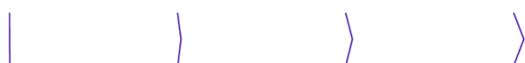
En cas de litige entre les parties découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties ci-avant, la compétence exclusive est attribuée au tribunal de commerce de Nanterre.

4.6. Limite de garantie

IDEMIA ne saurait être tenu responsable de tout dommage résultant d'une erreur non reportée par le Signataire dans les certificats que IDEMIA émet dans le cadre du Service.

4.7. Date d'effet des CGU

Les CGU prennent effet à compter de leur acceptation par le Signataire et sont applicables pendant toute la durée de conservation des dossiers d'enregistrement.



Section 5. Notice à l'attention des destinataires des documents signés

Les personnes ou entités (signataires ou clients par exemple) auxquelles sont destinés les documents signés à l'aide d'un certificat produit dans le cadre du service relatif aux présentes CGU peuvent et doivent vérifier la validité de la signature électronique et du certificat.

À cette fin, l'AC AATL IDEMIA tient à leur disposition les moyens suivants :

- Point de distribution de la CRL :
 - 1.2.250.1.195.3.1.1.2 & 1.2.250.1.195.3.1.2.2 :
<http://trust.dictao.com/crl/dictao-service-ca.crl>
- Répondeur OCSP :
 - 1.2.250.1.195.3.1.1.2 & 1.2.250.1.195.3.1.2.2 :
<http://trust.dictao.com/ocsp/dictao-service-ca>

Par ailleurs, ces mêmes personnes doivent s'assurer que les documents signés sont conformes aux limitations d'utilisation du Service telles que mentionnées dans les présentes CGU.

